



SIRET : 256 901 133 00031  
262, rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS

2023/034

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N° 2023-010**

**SEANCE DU 15 MARS 2023**

Date d'envoi des Convocations : 08 mars 2023  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23  
Nombre de membres présents pour le vote : 15  
Nombre de membres représentés : 4

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le huit mars, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélémy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

**Secrétaire** : Mme ROTHÉA Céline

**Président** : M. MARTINEZ

**Pouvoirs** : M. BOISSERIN donne pouvoir à Mme MARCILLIERE  
Mme RIBERON donne pouvoir à M. BREUZIN  
M. OUTREBON donne pouvoir à M. NOWAK  
M. BIOT donne pouvoir à M. FROMONT

**Étaient présents** :

**CCVG** : Mmes ROTHÉA, MARCILLIERE, Ms GILLET, NOWAK, GIORGIO

**COPAMO** : Ms FROMONT, COSTE Marc, BREUZIN, SAVOIE

**CCPO** : Ms VARIGNY, BOUKADOUR, MARTINEZ, GAT, COSTE Gérald, JOASSARD

**Étaient excusés** :

**CCVG** : M. FRANCO, BESSON, BOISSERIN

**COPAMO** : MME BLANC, RIBERON, M. BIOT, OUTREBON

**CCPO** : M. DESCHANEL

**Était absent** : /

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2023-001 du 22 Février 2023 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire et approuvant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023,

Vu la délibération 2023-005 approuvant le compte administratif 2022,

Vu la délibération 2023-007 adoptant le compte de gestion 2022,

Vu la délibération 2023-008 décidant de l'affectation du résultat 2022,  
Vu la délibération 2023-09 fixant le montant des participations 2023,

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical, le Budget Primitif 2023, élaboré dans la continuité du Compte Administratif 2022, et conforme au Débat d'Orientation Budgétaire du 22 février 2023 : budget équilibré en dépenses et en recettes.

Ce budget est établi en comptabilité M14 et peut être voté par nature, avec une dispense de présentation croisée simplifiée, car le syndicat présente une activité unique (art. R.2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. le Président rappelle que le budget primitif est basé sur la population totale du territoire syndical telle que stipulée par l'INSEE, soit **90 131 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023**.

Un tableau des grandes masses, en fonctionnement comme en investissement, ainsi qu'une présentation brève et synthétique du Budget Primitif, suivant l'article 107 de la loi NOTRe, sont joints à la délibération (cf annexe ci-jointe).

### Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré,  
**à l'unanimité des votants (3 abstentions).**

**APPROUVE** Le budget primitif 2023, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

→ **Section de fonctionnement : 11 481 300,62**

• dont un résultat reporté de 2 397 469,42 € affecté au compte 002

→ **Section d'investissement : 3 718 720,43 €**

• dont un solde d'exécution reporté de 798 707,90 € au compte 001

**Soit un budget total de 15 200 021,50 équilibré en dépenses et en recettes**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance



Céline ROTHÈA



Le Président,  
René MARTINEZ

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

# BUDGET PRIMITIF 2023

Présentation synthétique avec reprise des résultats 2022

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
011	Charges à caractère général	9 045 029,00
012	Charges de personnel	442 544,00
65	Autres charges de gestion courante	49 000,00
66	Charges financières	5 640,00
67	Charges exceptionnelles	20 500,00
68	Dotations aux provisions	5 000,00
023	Virement a la section d'investissement	1 204 936,51
042	Operations d'ordre entre sections	708 651,11
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 481 300,62</b>

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
002	Excédent reporté	2 397 469,42
70	Produits des services	301 000,00
74	Dotations, subventions, participations	8 551 500
75	Autres produits de gestion courante	117 000,00
042	Operations d'ordre entre sections	114 331,20
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 481 300,62</b>

# PARTICIPATIONS 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES	POPULATION 2022	MONTANT PARTICIPATIONS 2022
<b>CCVG</b>	<b>32 760</b>	<b>2 444 547 €</b>
✓ <i>Coût à l'habitant P/CCVG</i>		74,62 €
<b>COPAMO</b>	<b>30 102</b>	<b>2 380 619 €</b>
✓ <i>Coût à l'habitant P/COPAMO</i>		79,09 €
<b>CCPO</b>	<b>27 269</b>	<b>2 222 934 €</b>
✓ <i>Coût à l'habitant P/CCPO</i>		81,52 €

## MONTANT DE LA RECETTE TOTALE POUR LE SITOM SUD RHONE

<b>SITOM</b>	<b>90 131 Hab.</b>	<b>7 048 100 €</b>
✓ <i>Coût à l'habitant</i>		78,20 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

chapitre ou opération	LIBELLE	RESTES A REALISER 2022	MONTANTS 2023
16	Emprunt		31 100,00
20	Immobilisations incorporelles		35 000,00
21	Immobilisations corporelles	44 201,23	96 280,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		114 331,20
Op 100	Apport volontaire		547 500,00
Op 101	Porte a porte		50 000,00
Op 103	Porte à porte bacs Omr de regroupement		3 000,00
Op 108	Abris biodéchets		94 000,00
Op 27	Construction déchetterie st laurent d'Agny (écriture d'ordre)		2 124,00
Op 30	Déchetterie CCVG		1 618 784,00
Op 31	Nouveaux locaux SITOM		1 082 400,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>3 718 720,43</b>

chapitre ou opération	LIBELLE	RESTES A REALISER 2022	MONTANTS 2023
021	Virement de la section de fonctionnement		1 204 936,51
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		798 707,90
040	Amortissement des immobilisations		708 651,11
10	Dotations fonds divers et réserves		250 000,00
13	Subventions d'investissement	17 388,64	49 356,00
16	Emprunt		437 256,00
Op 100	Silos enterres		250 300,27
Op 27	Construction déchetterie st laurent d'Agny (écriture d'ordre)		2 124,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>3 718 720,43</b>

# EQUILIBRE DES SECTIONS

## ➤ Budget 2023 SITOM Sud Rhône

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	11 481 300,62 €	11 481 300,62 €
INVESTISSEMENT	3 718 720,43 €	3 718 720,43 €